

Procuration

Pour l'intervention du représentation fiscale limitée pour la TVA et les activités y afférentes.

Le signataire/mandant, ci-après dénommé « le signataire », autorise

Gerlach & Co N.V.

Schouwkensstraat 7

Port 200

B-2030 Anvers

Numéro de TVA pour la représentation fiscale limitée : BE 0796 515 104

ci-après dénommée « Gerlach », à titre précaire, à accomplir pour le signataire les opérations et formalités prescrites par la TVA et par la législation y afférente relatives aux expéditions de marchandises réalisées par/au nom du signataire ou destinées au signataire.

Par la présente, le signataire autorise Gerlach, conformément au Code TVA belge article 55, § 3, deuxième alinéa, à intervenir comme **représentant fiscale limitée préalablement agréé avec un numéro global**.

Cette procuration doit être révoquée par écrit par le signataire.

Le signataire accepte à cet égard la pertinence des Conditions d'Expédition belges, dernière version, publiées aux Annexes du Moniteur Belge du 24 juin 2005 sous le numéro 0090237.

Le signataire accepte à cet égard la pertinence de la « convention représentant fiscale limitée sous un numéro global » et les instructions de travail y afférentes, lesquelles sont remises séparément par Gerlach. Le signataire déclare agir conformément aux accords et instructions de travail repris dans cette convention et conformément à la législation en vigueur.

Gerlach se réserve à tout moment le droit de refuser une demande d'accomplissement des opérations et formalités qui découlent de et qui sont décrites de façon détaillée dans cet octroi de procuration.

Signataire/mandant : _____

Représenté valablement par : _____

Fonction du représentant : _____

Adresse : _____

Localité : _____

Pays : _____

Chambre de Commerce/numéro de Registre de Commerce : _____

Numéro de TVA : _____

Date : _____

Signature et cachet d'entreprise : _____